

## Communiqué de presse

Mercredi 28 avril 2010

# Évaluer soigneusement les conséquences

## Au sujet des mesures proposées par le Conseil fédéral au lendemain de la crise financière

Le Conseil fédéral a adopté, aujourd'hui, plusieurs mesures en lien avec la problématique des entreprises « trop grandes pour faire faillite » et les bonus. economiesuisse se félicite de la décision du Conseil fédéral de soumettre ces mesures au Parlement, après des examens minutieux, et de confier des mandats clairs au DFF et au DFJP dans ce domaine. Il importe d'évaluer soigneusement leurs conséquences.

Notre avis sur les différentes mesures :

- Il est justifié d'attendre le rapport final de la commission d'experts pour résoudre la problématique des entreprises « **trop grandes pour faire faillite** ». economiesuisse soutient la réalisation à la fois rapide et diligente de ce rapport.
- En ce qui concerne l'imposition des **options données aux collaborateurs**, il serait économiquement faux de ne pas prendre en compte sur le plan fiscal le risque économique encouru pendant la période de blocage. Un éventuel durcissement législatif ne doit concerner que les entreprises soutenues par l'État. Il faut éviter en particulier de pénaliser fiscalement les start-up et les entreprises familiales.
- La décision du Conseil fédéral de désormais définir dans un accord le système de rémunération des entreprises qui bénéficient d'une **aide de l'État** est juste.
- Des **bonus** excessifs sont aussi problématiques à nos yeux. La proposition du Conseil fédéral de ne plus considérer comme charges de personnel, et donc déductibles du bénéfice, les bonus dépassant un certain montant ou supérieurs à la part fixe du salaire est problématique du point de vue de la systématique fiscale, inefficace et pourrait constituer une incitation négative. Il s'agira, dans le cadre de la procédure de consultation annoncée, d'examiner de plus près comment ces problèmes peuvent être évités. Quoiqu'il en soit, les mesures éventuelles devront être limitées aux entreprises bénéficiant du soutien de l'État.

Ces mesures doivent être prises indépendamment des importantes discussions concernant l'approbation de l'accord d'entraide administrative avec les États-Unis relatif aux données d'UBS.

Pour tout renseignement :

Cristina Gaggini, directrice romande  
Téléphone : 078 781 82 39  
cristina.gaggini@economiesuisse.ch